



COUVEUSE RÉGIONALE GEAI

Paris - Essonne - Hauts de Seine - Seine et Marne - Seine St Denis - Val d'Oise



*Vous souhaitez tester en
grandeur réelle une activité
sans prise de risque avant
une création d'entreprise !*


G.e.a.i
G r o u p e m e n t
d' e n t r e p r e n e u r s
a c c o m p a g n é s
i n d i v i d u e l l e m e n t

Le **GEAI**, Couveuse Régionale Nos lieux d'accueil



◆ Antenne Geai

① Antenne régionale des Initiatives Durables,
Équitables, Ethiques et Solidaires

② Antenne régionale des Entreprises d'Insertion

③ Antenne régionale des Métiers de la Création



Pour vous renseigner ou vous inscrire à une réunion
d'information : www.geai-bgp.org

Au plus près de chez vous, des antennes généralistes
accompagnent tous types de projets

Le GEAI, couveuse régionale

Siège : 18 rue du Faubourg du Temple

75011 Paris

Tel : 01 43 55 09 48

Fax : 01 47 00 89 89

www.geai-bgp.org

Siret : 433 545 357 00025



🎯 Déroulement :

Étape 1 :

Nous validons que votre projet est bien avancé.

Une commission se réunit pour comprendre l'intérêt et la viabilité de votre projet : vous intégrez le GEAI et devenez « entrepreneur à l'essai ».

En tant que futur créateur d'entreprise, vous bénéficiez d'un hébergement juridique et conservez vos droits sociaux (indemnisation ANPE, allocation RMI, etc.) en fonction des règlements en vigueur.

Vous facturez normalement vos services et/ou produits à vos clients avec le numéro de Siret du G.e.a.i. sans avoir à vous immatriculer.

Étape 2 :

Nous nous engageons réciproquement dans le cadre d'un contrat pour une durée comprise entre 4 et 16 mois selon les besoins.

Ensemble, nous établissons et hiérarchisons, dans le temps, vos objectifs (commerciaux, prospectifs, partenariats financiers, etc.)

Étape 3 :

Nous définissons avec vous un programme d'action et le calendrier des formations spécifiques à vos attentes et besoins.

Étape 4 :

Votre entreprise est créée, vous volez de vos propres ailes : nous restons présents et vous proposons un suivi à la carte...



Qui sommes-nous ?

- ✓ Le GEAI est la 1^{ère} couveuse créée en Ile de France (Septembre 2000),
- ✓ Membre fondateur de l'Union des Couveuses.
- ✓ Le GEAI est couveuse pilote, c'est-à-dire qu'elle assure la formation des futures couveuses en France.

Qu'est-ce qu'une couveuse ?

- ✓ Notre vocation est d'apporter aux futurs créateurs d'entreprise le cadre juridique, la formation et les conseils leur permettant **de tester** leur projet en toute confiance.
- ✓ Nous intervenons en amont de l'immatriculation de l'entreprise, nous ne sommes ni une société de portage, ni une pépinière.

Quel est notre objectif ?

- ✓ Accompagner la montée en puissance de votre activité.
- ✓ Vous permettre de mieux réussir.
- ✓ Être le tremplin de votre projet.



Quand faire appel à nous ?

- ✓ Lorsque votre projet est déjà avancé (étude de marché, business plan...)
- ✓ Avant de vous immatriculer.

NOUS VOUS APPORTONS LA LIBERTE QUE DONNE LA SECURITE

La possibilité d'expérimenter à moindre risque la viabilité réelle de votre projet et vos aptitudes de manager : prospector votre marché, développer votre CA, gérer les relations professionnelles...

Une structure de services :

- ✓ Un conseiller disponible qui vous suit personnellement
- ✓ Des formations collectives en fonction de vos besoins : gestion financière, développement stratégique et commercial...

Un réseau :

- ✓ La proximité des autres créateurs d'entreprises du GEAI : forum de discussion, formation, ateliers communs afin d'échanger et de développer des synergies utiles (partenariat, partage de stand sur les salons, échange du réseau fournisseurs...)
- ✓ Un cadre juridique, économique, social et humain.

Un encadrement Juridique et financier pendant la période clé du lancement de votre entreprise.